

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi six juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 27 juin 2017
Affichée
le 27 juin 2017

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, Jean-Marie PRACHE, Jérémy DUHAMEL et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, Véronique ISRAEL

Etaient absents : WINIARZ Laurent, CARON Guillaume, Luc DE FRANCQUEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Régis DELASSALLE

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des vitraux ont été cassés à l'église. Le devis pour les réparations s'élève à 3 885.80 € TTC. Une déclaration à l'assurance a été effectuée ; le dossier est en cours ; nous attendons le passage de l'expert.

Statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre et demande de bien vouloir délibérer quant à l'approbation de ceux-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Recensement de la population 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Il convient donc de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Mr le Maire propose de nommer Mme Angélique KLIMECK coordonnateur communal et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont une personne à proposer en tant qu'agent recenseur.

En l'absence de proposition de la part des membres du Conseil Municipal, Mr le Maire propose que Mme Angélique KLIMECK soit également agent recenseur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la nomination de Mme Angélique KLIMECK en tant que coordonnateur communal et agent recenseur pour le recensement 2018. La dotation versée par l'INSEE permettra de couvrir la rémunération de Mme Angélique KLIMECK pour ce travail.

Avancement de grade : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Angélique KLIMECK remplit les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade et propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

§ Dissolution du CCAS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les CCAS étant facultatifs dans les communes de moins de 1500 habitants, il est possible de le dissoudre et de transférer les compétences exercées par le CCAS à la commune.

D'autre part, ayant des fermages de 2014 et 2015 non réglés, le transfert du CCAS à la commune permettrait de faire appel à la protection juridique de la commune pour récupérer ces impayés.

Le CCAS ayant vendu des terres pour la somme de 100 000 euros, il avait été convenu que cette somme servirait pour la construction ou l'achat de bien(s) à mettre en location afin de récupérer des revenus issus de cette location.

Or, le CCAS, contrairement à la commune, ne peut prétendre à des subventions. C'est pourquoi, en dissolvant le CCAS et l'intégrant à la commune, celle-ci pourrait porter le projet et bénéficier de subvention(s).

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Véronique ISRAEL), le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS au 1^{er} janvier 2018.

§ Achat de la parcelle située au 10, rue du Haut à Buigny-Saint-Maclou, travaux de réaménagement et demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire une proposition d'achat aux propriétaires de la parcelle située 10, rue du Haut à Buigny-Saint-Maclou afin de louer la maison après avoir réalisé des travaux de réhabilitation. Dans ce cadre, nous pourrions demander une subvention de 25% auprès du Conseil Départemental.

D'autre part, une partie du terrain jouxtant l'école pourrait être « mis de côté » pour une éventuelle future extension de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat à 70 000 euros (80 000 € -10 000 € pour l'absence d'assainissement autonome).

§ Bilan Financier fête locale

Mr le Maire remercie et félicite chacune et chacun pour l'organisation et le travail de qualité fourni à cette occasion.

Mr Régis DELASSALLE dresse le bilan financier de cette manifestation qui a rapporté un bénéfice de 1 851.88 €.

Séance levée à 20h00

A Buigny-Saint-Maclou, le 10 Juillet 2017
Le Maire, Eric MOUTON.

